

Cadre de référence administratif du Parc-plage du Grand Montréal

# Trame verte et bleue du Grand Montréal





# **TABLE DES MATIÈRES**

Mise	e en cor	ntexte	4	
		ge du Grand Montréal		
1.	Zone 1 : Saint-Lambert et Brossard			
	1.1	Description de la zone	5	
	1.2	Potentiels des interventions 2013-2018	5	
2.	Zone 2 : Brossard, La Prairie, Candiac et Delson			
	2.1	Description de la zone	5	
	2.2	Potentiels des interventions 2013-2018	6	
3.	Zone 3 : Sainte-Catherine et Récré-O-Parc			
	3.1	Description de la zone	6	
	3.2	Potentiels des interventions 2013-2018	6	
4.	Contri	butions au PMAD	7	
Rihli	Bibliographie			

# LA TRAME VERTE ET BLEUE DU GRAND MONTRÉAL



Ce projet métropolitain vise à faire du Parc-plage du Grand Montréal un lieu de destination à l'échelle régionale et métropolitaine. Les futurs aménagements permettront de doter la région d'une infrastructure récréative majeure de près de 20 km en bordure de rives et en milieu naturel, permettant ainsi une réappropriation du fleuve par les citoyens et les touristes. Il deviendra un lieu de destination plutôt qu'un lieu de passage et, par la même occasion, aura un impact positif sur l'image et l'identité du Grand Montréal.

Municipalités visées : Saint-Lambert, Brossard, La Prairie, Candiac, Delson, Sainte-Catherine

## Mise en contexte

Le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), entré en vigueur le 12 mars 2012, reconnaît l'importance de protéger la diversité biologique et cible un objectif de protection des milieux naturels de 17 % du territoire. Pour ce faire, le PMAD identifie un potentiel de protection composé principalement des bois d'intérêt métropolitain, des corridors forestiers, des cours d'eau et des milieux humides.

Pour assurer la mise en valeur de ces éléments, le PMAD propose la mise en place d'un réseau récréotouristique métropolitain structuré autour d'une Trame verte et bleue. Cette trame qui permettrait à la population de profiter pleinement de ces lieux de détente, de culture et de récréation, contribuera à l'atteinte de l'objectif de protection de 17 % de la superficie totale du territoire de la Communauté. L'information sur la Trame verte et bleue est disponible à l'adresse suivante : <a href="http://pmad.ca/suivi-des-actions/trame-verte-et-bleue-du-grand-montreal/">http://pmad.ca/suivi-des-actions/trame-verte-et-bleue-du-grand-montreal/</a>

En août 2012, la Communauté signait, avec le gouvernement du Québec, l'Entente pour le financement de projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Quatre projets métropolitains sont ciblés dans l'Entente et constituent l'assise de la Trame verte et bleue :

- Parc de la rivière des Mille-Îles;
- Parc-plage du Grand Montréal;
- Corridor forestier du mont Saint-Bruno;
- Corridor forestier Châteauguay-Léry.

Afin de respecter ses engagements, la Communauté adoptait en février 2013, un programme d'aide financière permettant de déterminer les critères d'admissibilité des projets, les dépenses admissibles, les organismes admissibles et les critères d'évaluation des projets.

Le cadre de référence administratif pour le projet métropolitain du Parc-plage du Grand Montréal vise à préciser les lignes directrices dans l'exercice de priorisation pour le financement des projets dans le cadre de « l'Entente pour le financement de projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal » pour la période 2013-2018.

# Le Parc-plage du Grand Montréal

Partie prenante de la Trame verte et bleue du Grand Montréal, la vocation de ce projet métropolitain repose sur des activités diverses allant du développement d'attraits récréotouristiques à la protection de milieux naturels en passant par le camping, la baignade, le cyclisme, la pêche, l'observation de la faune et toutes autres activités permettant de consolider la vocation récréotouristique du site.

Le parc-plage s'organise autour de deux pôles principaux: le Récré-O-Parc à l'extrémité ouest puis le parc Jean-Drapeau à l'extrémité est. Il comprend une liaison sur la digue de la Voie maritime où un véritable parc riverain linéaire axé sur la récréation de plein air et l'accès à l'eau y sera aménagé.

Ouverte depuis le début des années 1980, la piste cyclable de la Voie maritime est accessible par l'estacade du pont Champlain depuis Verdun, par l'île Notre-Dame, par la passerelle du pont Victoria à Saint-Lambert ou encore par le pont de l'écluse à Sainte-Catherine.

Le parc-plage se développe autour des éléments les plus marquants du site, soit les plans d'eau, les paysages, l'axe nature et récréotouristique. La présence de paysages aux multiples facettes permet le développement d'un programme d'activités riche et diversifié. Les espaces plus naturels permettent d'offrir des expériences nature tandis que les vastes espaces ouverts sont compatibles au développement d'un programme plus animé. La digue permet le développement d'une gamme d'activités complémentaires liées au milieu nautique. En plus des vues panoramiques spectaculaires sur le centre-ville de Montréal, l'Oratoire Saint-Joseph, les rapides et le fleuve Saint-Laurent, nous retrouvons sur le site plusieurs ambiances paysagères différentes.

Afin de développer le plein potentiel du parc-plage, le territoire a été divisé en 3 zones permettant de faire ressortir les aménagements et les activités qui respectent la spécificité des lieux.

## 1. Zone 1 : Saint-Lambert et Brossard

## 1.1 Description de la zone

Cette zone se situe de l'extrémité ouest de l'Île Notre-Dame jusqu'à l'estacade du Pont Champlain. Elle est caractérisée par ses panoramas sur le fleuve et le centre-ville de Montréal, par la présence d'écluses et l'accessibilité à la digue par un accès à la piste cyclable. Ce tronçon cyclable du parc-Plage permet aux utilisateurs d'accéder à l'Île Notre-Dame (métro Jean Drapeau), donnant accès à plusieurs services dont la baignade, les sentiers pédestres et cyclables ainsi que les évènements festifs.

#### 1.2 Potentiels des interventions 2013-2018

La vocation de cette zone est principalement liée à la consolidation de la piste cyclable. L'asphaltage du sentier en demeure le potentiel principal. La mise en place d'équipements tels que belvédères, haltes de repos et placettes aménagés ponctuellement le long de la piste cyclable pourrait augmenter l'accessibilité visuelle au cours d'eau tout en respectant la spécificité des lieux.

# 2. Zone 2 : Brossard, La Prairie, Candiac et Delson

#### 2.1 Description de la zone

S'étirant sur plus de 10 km entre l'estacade et la Ville de Sainte-Catherine, la deuxième zone est ciblée pour les activités de contact avec l'eau. On retrouve également une piste cyclable qui emprunte le chemin de service construit sur l'étroite bande délimitant la Voie maritime du bassin de La Prairie. Ouverte depuis le début des années 1980, la piste cyclable de la Voie maritime est accessible par l'estacade du pont Champlain, par l'Île Notre-Dame, par la passerelle du pont Victoria à Saint-Lambert ou encore par le pont de l'écluse à Sainte-Catherine.

La construction d'un nouveau pont sur le Saint-Laurent, en remplacement du pont Champlain, aura inévitablement des répercussions sur une partie de ce tronçon du parc-plage. La piste cyclable qui passe sous le pont Champlain, de même que la traversée du fleuve à vélo par l'estacade, seront fermées pour des raisons de sécurité pendant une période à déterminer.

#### 2.2 Potentiels des interventions 2013-2018

La forme allongée du site se prête à merveille à la succession d'un chapelet d'activités. Les activités proposées devront être fixées en tenant compte des potentiels d'accueil, des milieux et des conditions de sécurité requises par les opérations de la Voie maritime. En ce sens, la mise en valeur de la deuxième zone sera précisée dans le cadre d'une étude de faisabilité qui sera réalisée à la suite d'un appel d'offres public.

## 3. Zone 3 : Sainte-Catherine et Récré-O-Parc

## 3.1 Description de la zone

Le Récré-O-Parc est bordé au nord par le fleuve Saint-Laurent et les rapides de Lachine et au sud par la Voie maritime. À l'ouest du site se trouve la réserve autochtone de Kahnawake. Sa situation particulière en fait un site d'exception qui offre des potentiels intéressants tant au niveau de la diversité des expériences que de la richesse de l'histoire.

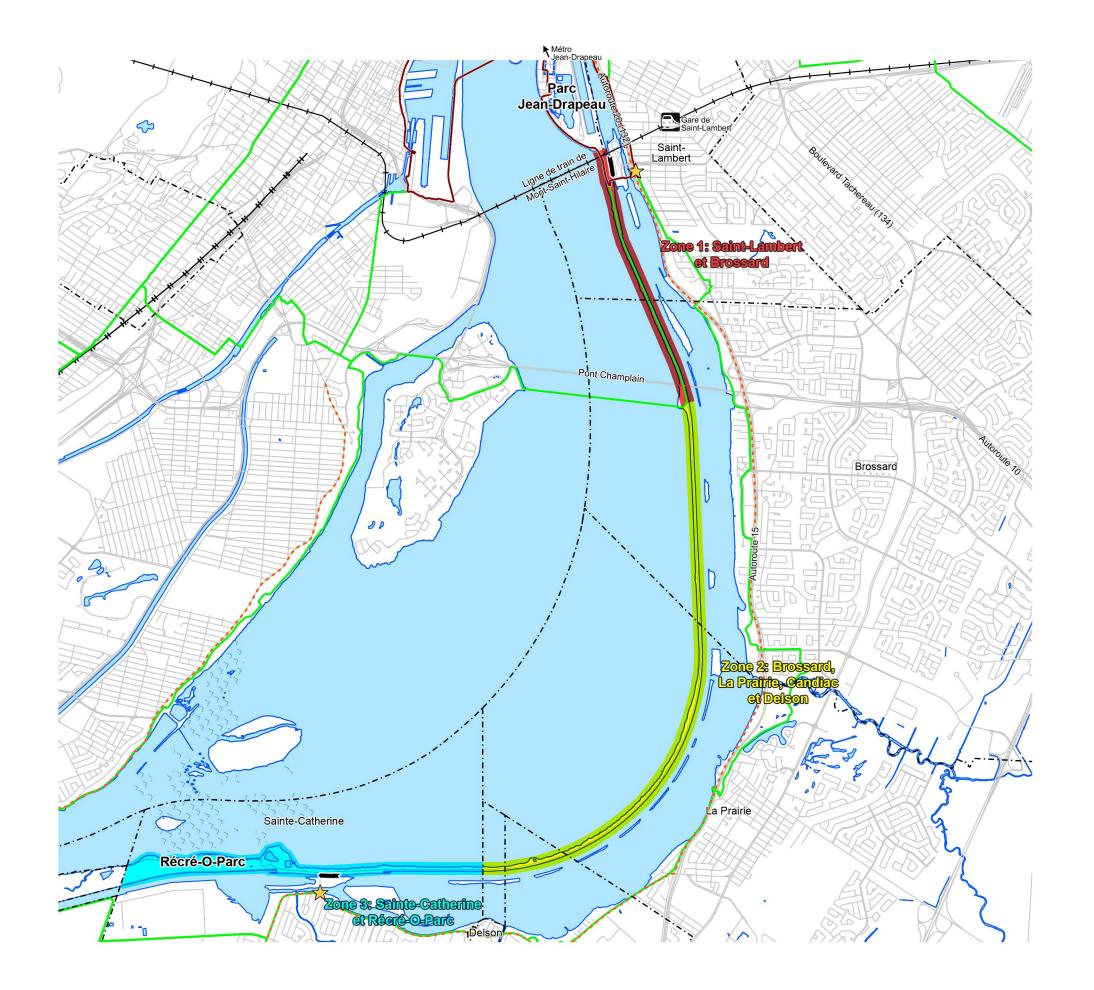
Le site est actuellement constitué de sentiers cyclables et d'une plage. En saison hivernale, le parc offre également des pistes de ski de fond aménagées dans un environnement naturel, la possibilité de faire de la raquette et un sentier déneigé pour la marche. Sa proximité du fleuve crée un accès privilégié au contact de l'eau et des rapides de Lachine. Le site fait partie de la réserve faunique de l'Île aux Hérons et permet l'observation d'une grande variété d'espèces d'oiseaux. Au cœur du site, on retrouve un quai pour la mise à l'eau de petites embarcations pour la pêche. La présence des écluses de la Voie maritime et la proximité des navires-cargos caractérisent le paysage du Récré-O-Parc. On y retrouve également un accès à la digue.

Dans le secteur de la digue, cinq placettes ont été aménagées au cours des dernières années. Deux escaliers permettent d'accueillir piétons et cyclistes. Un quai est à la disposition des pêcheurs et un bâtiment accueillera prochainement un centre de location destiné à des activités encadrées de kayaks. Le Récré-O-Parc constitue l'unique accès à la Voie maritime dans ce secteur.

#### 3.2 Potentiels des interventions 2013-2018

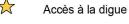
La mise en valeur de cette zone devrait prendre appui sur les espaces récréatifs déjà en place et s'inscrire en continuité avec les équipements existants. La Corporation d'aménagement des rives et du parc de Sainte-Catherine (CARP), en collaboration avec la Ville de Saint-Catherine a élaboré en 2009 un Plan directeur d'aménagement afin d'intégrer et d'harmoniser la cohabitation des usages et des vocations (annexe 1). Les projets à venir devraient s'inscrire dans l'esprit de ce plan directeur.

Cette zone pourrait donner lieu à de multiples activités dont la récréation de plein air, les activités nautiques, la pêche en rive, les activités d'observation et d'interprétation, le camping ainsi que la mise en valeur des milieux naturels et des sites archéologiques. La consolidation d'infrastructures favorisant l'accueil des usagers et l'accessibilité aux plans d'eau peut être envisagée. La faisabilité d'une liaison par navette fluviale entre Montréal et le Récré-O-Parc est à évaluer. Ce service favoriserait une appropriation régionale de ce projet de la Trame verte et bleue du Grand Montréal.





# Parc-plage du Grand Montréal



Écluse

Rapides

Réseau vélo métropolitain à l'étude \*

Sentier Oka / Mont-Saint-Hilaire
Route panoramique

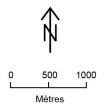
Réseau routier

+--+ Chemin de fer

Gare

· - · Limite municipale

<sup>\*</sup> Le réseau illustré sur ce plan est à titre indicatif et fera objet d'une consultation



## 4. Contributions au PMAD

La mise en œuvre des projets municipaux dans le cadre du Parc-plage du Grand Montréal doit mettre en valeur le milieu naturel, le milieu bâti et les paysages dans une perspective intégrée et globale à des fins récréotouristiques. Les projets, qui seront partie intégrante de la Trame verte et bleue du Grand Montréal, doivent donc répondre aux exigences du PMAD.

# Contributions du projet de Parc-plage du Grand Montréal au PMAD

Augmenter la superficie des aires protégées et le couvert forestier

Protéger les rives, le littoral et les plaines inondables

Augmenter les points d'accès à l'eau à des fins récréatives

Mettre en valeur le milieu naturel, le milieu bâti et les paysages dans une perspective intégrée et globale à des fins récréotourisques

Mettre en valeur les composantes de la Trame verte et bleue

Proposer des mesures de connectivité et de mise en réseau

Mettre en valeur les milieux naturels et les attraits récréotouristiques de la région

Favoriser la mobilité active à l'échelle métropolitaine et la réduction des GES

Offrir aux citoyens un contact privilégié avec la nature

Contribuer à l'identité et à la vitalité de la région métropolitaine ainsi qu'à la qualité de vie de ses citoyens

Favoriser un développement urbain et durable

Contribuer à l'attractivité du Grand Montréal

Influencer le dynamisme économique

# **Bibliographie**

Communauté métropolitaine de Montréal. 2011. Un Grand Montréal attractif, compétitif et durable. Plan métropolitain d'aménagement et de développement. 184 p.

Communauté métropolitaine de Montréal, 2013. La Trame verte et bleue du Grand Montréal, 24 p.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (1985), Parc national de l'Archipel, Bassin de La Prairie, problématique et concept d'aménagement, 20 pages

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (1985), Parc national de l'Archipel, Bassin de La Prairie, concept d'aménagement concerté, 20 pages

Plania pour la Ville de Sainte-Catherine (2009), Plan directeur d'aménagement du Récré-O-Parc, 45 pages

Ville de Sainte-Catherine, Développement du Récré-O-Parc – un projet pour la grande région métropolitaine, 30 pages

Zins Beauchesne et associés pour la Ville de Sainte-Catherine (2009), Plan d'affaires pour le Récré-O-Parc de Sainte-Catherine, Rapport final, 66 pages

Annexe 1.
Plan directeur d'aménagement du Récré-O-Parc de la Ville de Sainte-Catherine